PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 24 MARS 2025 A 18 HEURES 30.

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 17 mars 2025 s'est réuni à la salle du Conseil le lundi 24 mars 2025 à 18 heures 30 sous la présidence de M. Le Maire Louis TOTY.

Ouverture de la séance par le président.
Il a été procédé à la validation du Conseil Municipal du 06 mars 2025.
Secrétaire de séance : Sylvie CLAVEL

Présents : Louis TOTY, Eric DOLLE, Sylvie CLAVEL, Louis MOSSER, Damien SPINOUZE, Jean-Louis DELMAS, Laetitia DUMAS, Jacques GARNIER, Michèle RAOUX, Dominique PEYTHIEU.

Absents excusés :
Isabelle MOULIER représentée Louis TOTY,
Maryline AMBLARD représentée par Louis MOSSER,
Jean-Yves JOUVE représenté par Eric DOLLE,
Jacques MALBEC représenté par Dominique PEYTHIEU,
Loïc BORDERIE représenté par Damien SPINOUZE.

ORDRE DU JOUR :

Délibération et vote sur les demandes de subventions au Conseil départemental : Fonds Cantal Solidaire 2025 à 2027
Je proposerai :
-Pour 2025 : réhabilitation des deux locaux au rez-de-chaussée de l'ancienne école afin de créer un cabinet médical secondaire et un cabinet paramédical :

M. Le Maire interroge les 8 élus sur leurs propositions concernant l'ordre du jour, précisant que les documents correspondants ne lui ont pas été transmis. Ces derniers expliquent qu'ils attendaient au préalable son accord officiel avant de les soumettre. M. Le Maire donne alors son consentement. Une lettre signée par huit élus sera annexée au procès-verbal du Conseil Municipal, M. Le Maire conclut qu'il s'agit d'une expression publique assimilable à un vote. M. Le Maire présente son programme concernant le bâtiment ancienne école.
Les travaux concernent la réhabilitation de 4 appartements au rez-de-chaussée de ce bâtiment pour un montant global de 223 256, 58 € HT.
En préambule M. Le Maire indique les subventions acquises et notifiées relatives à ce projet :
-Fond Vert (utilisable dans les 2 ans pour les 4 appartements) : 25 000,00 €, à ce sujet M. Le Maire que seules 20 communes du département ont bénéficié de cette aide.
-Clés du Cantal (pour 2 appartements, le cabinet médical secondaire et d'infirmière ne rentrant pas dans ce cadre) : 36 000,00 €,
-Région : montant non annoncé mais subvention acquise pour l'installation de 4 pompes à chaleur.
M. Le Maire précise également que la subvention Fond Cantal Solidaire serait uniquement sollicitée pour la rénovation de 2 appartements (éventuel cabinet médical secondaire et cabinet infirmier).
De plus M. Le Maire informe l'assemblée qu'une demande de subvention devra être faite pour l'accès aux personnes à mobilité réduite pour ce bâtiment. Elle s'élèverait à 50 % du montant total de l'aménagement (non demandée à ce jour).
Avant de procéder aux délibérations M. Le Maire informe Mme Laetitia DUMAS qu'elle ne peut ni assister aux débats ni prendre part au vote à ce sujet, car elle avait réalisé un devis de plâtrerie/peinture pour le compte de son employeur à l'époque où elle était salariée de l'entreprise qui a fourni le devis.

LT

Sa participation au vote pourrait donc constitué un conflit d'intérêt. M. Le Maire informe Mme Laetitia Dumas qu'elle a contacté le Préfecture il a 5 ans à ce sujet. M. Damien Spinouze demande également à M. Le Maire d'éclairer sa décision et de fournir le courrier de la préfecture mentionnant cette interdiction.
M. Le Maire répond qu'il ne montrera pas la réponse actuelle de la Préfecture.
Mme Laetitia Dumas précise qu'elle n'est plus, à ce jour, ni salariée, ni dirigeante de cette société et qu'elle avait dû produire ce devis à la demande expresse de M. Le Maire, faits récurrents concernant plusieurs projets de la collectivité. De plus Mme Laetitia Dumas formule également le fait que ce vote porte uniquement sur une demande de subvention et non sur la signature du devis de son ancien employeur. Par ailleurs Mme Laetitia Dumas spécifie également qu'elle n'a aucun intérêt ni professionnel ni personnel dans ce cadre car son vote sera contre ce projet.
Mme Laetitia Dumas refuse donc la demande de M. Le Maire. Ce dernier reste opposé à la participation de Mme Laetitia Dumas aux délibérations et au vote.
M. Le Maire propose ensuite de délibérer sur le programme de travaux du bâtiment ancienne école.
S. Clavel : « Quel serait le montant de l'autofinancement (reste à charge pour la collectivité) ? »
M. Le Maire : « Environ 65000,00 € »
S. Clavel : « Ne serait-il pas nécessaire d'examiner le budget notamment l'opération groupe scolaire pour laquelle nous avons acquis une subvention de 17144,00 € que nous devons utiliser »
M. Le Maire : « J'ai inscrit 20000,00 € au vote du budget pour ce projet »
S. Clavel : « Cela n'est pas suffisant les devis sont au-delà de ce montant, il est également nécessaire de prévoir le remplacement des rambardes de sécurité de la cour »
D. Spinouze : « Nous avons acquis 17144,00 € sur un programme de 88000,00 € HT. La subvention sera attribuée en fonction. Concernant l'ancienne école ne sont pas prévus 3 vélux de désenfumage. A ce propos quelle est l'entreprise avec laquelle vous avez signé le devis de réfection de la toiture ? »
M. Le Maire : « Il s'agit d'une entreprise d'Aurillac »
D. Spinouze : « Il est très regrettable qu'il n'y ait pas eu de consultations auprès d'entreprises locales à la suite de deux appels d'offre infructueux »
M. Le Maire : « Les entreprises locales ont été contactées. Toute entreprise peut prétendre à réaliser les travaux »
D. Spinouze : « Cela n'a pas été réalisé par notre maître d'œuvre. Le premier appel d'offre contenait des clauses qui ont freiné les réponses. Il aurait été bon d'informer les entreprises locales des nouvelles conditions de réalisation notamment sur les délais moins limités à ce jour »
D. Peythieu : « Je reviens sur la nécessité d'une assistance maîtrise d'ouvrage pour ce programme de travaux dont le montant est sous-évalué. L'estimation de M.Lutran (196980,00 € HT) comprend seulement la rénovation de quatre appartements, à mon avis c'est un projet qui va atteindre 300000,00 € HT. De même je note qu'une publicité aurait pu être faite pour marché infructueux à la suite des deux appels d'offre sur le projet de rénovation de la toiture de ce bâtiment »
M. Raoux : « Aucune observation »
J. Garnier : « Aucune observation »
E. Dolle : « Beau projet notamment pour un médecin à temps partiel. La population est vieillissante. Les infirmières pourraient également être intéressées par ce local »
D. Spinouze : « Le problème du local des infirmières est réglé. Elles ont intégré les lieux au local situé place de la mairie à côté de l'Agence Postale »

L. Mosser : « Je réitère ma demande concernant une assistance maîtrise d'ouvrage dont nous ne bénéficions toujours pas à ce jour. Avons-nous 20 % d'autofinancement pour ce projet ? Il s'agit d'un programme intéressant mais nous sommes à mon avis bien en dessous de l'estimatif.
JL. Delmas : : « Aucune observation »
D. Peythieu : Lecture des motivations de vote de huit conseillers
« Après avoir préalablement examiné et analysé chaque dossier, voici les observations et les motivations des huit Conseillers signataires de ce document à la suite du débat, et en réponse au tour de table.
La création d'un cabinet médical et d'un cabinet d'infirmières au RDC de L'ancienne Ecole et la rénovation de deux appartements pour laquelle il a été obtenu une subvention du Conseil Départemental (LES CLES DU CANTAL : 36 000 euros) et une subvention FOND VERT (25 000 euros) sont indissociables d'une rénovation complète d'une partie de ce bâtiment, dont les cages d'escaliers et la terrasse. Ils font remarquer que le dossier de subvention DETR/DSIL 2025 a été rejeté en raison du cout des travaux en novembre 2024. Pour les deux autres dossiers, les montants présentés étaient inférieurs.
Le non-recours à une assistance Maitrise d'Ouvrage pour la préparation du dossier, l'estimatif du cout des travaux (236 000 euros HT) jugé insuffisant pour une opération de qualité au vu de l'état de cette structure, l'absence du financement final de l'ensemble du projet, et enfin le fait que les travaux de mise hors d'eau de ce bâtiment ne sont pas commencés à ce jour, les empêchent de se prononcer favorablement. »

M. Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer :
Pour : 7 : Louis Toty, Eric Dolle, Isabelle Moulier, Jean-Yves Jouve, Michèle Raoux, Jean-Yves Jouve, Jean-Louis Delmas.
Contre : 8 : Sylvie Clavel, Louis Mosser, Damien Spinouze, Maryline Amblard, Loïc Borderie, Laetitia Dumas, Jacques Malbec, Dominique Peythieu.
La demande de subvention est donc refusée.

-Demande d'aide à la Région dans le cadre du « Bonus Ruralité » pour la réhabilitation de quatre locaux, au rez-de-chaussée de l'ancienne école :
M. Le Maire informe le Conseil Municipal que nous pourrions atteindre 30 % d'aide sur le programme de travaux de l'ancienne école.
S. Clavel : « Les travaux du groupe scolaire sont également éligibles »
D. Spinouze : « Lecture des thèmes du Bonus Ruralité qui confirment les propos de Mme S. Clavel »
M. Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer :
Pour : 7 : Louis Toty, Eric Dolle, Isabelle Moulier, Jean-Yves Jouve, Michèle Raoux, Jean-Yves Jouve, Jean-Louis Delmas.
Contre : 8 : Sylvie Clavel, Louis Mosser, Damien Spinouze, Maryline Amblard, Loïc Borderie, Laetitia Dumas, Jacques Malbec, Dominique Peythieu.
La demande de subvention est donc refusée.

-Pour 2026 : le Conseil Départemental favorisant les travaux d'assainissement, je propose une étude par l'agence ACDEAU afin de réhabiliter la cité Saint-Beauzire : assainissement (mise aux normes) eau potable, enfouissement des réseaux secs (électricité, fibre) et restauration de la voirie :
D. Spinouze : « M. Le Maire est-il nécessaire de prendre une délibération pour les demandes de subvention Fonds Cantal Solidaire 2026-2027 ? »
M. Le Maire : « Je confirme qu'il est obligatoire de se prononcer »

CJ

D. Spinouze : « Mes informations requises ce jour auprès de Mme Maronne responsable au Conseil Départemental stipulent le contraire mais je vais demander une preuve écrite de mes informations. Cela serait logique de ne pas bloquer la prochaine municipalité »
M. Le Maire propose donc de soumettre au Fond Cantal Solidaire une étude de l'agence ACDEAU pour un montant de 35850,00 € HT afin de réhabiliter la cité Saint-Beauzire pour laquelle l'assainissement n'est pas aux normes. Le Conseil départemental favorisant les travaux d'assainissement cette étude serait éligible.
L. Mosser : « Selon mes informations, les communes ne sont désormais plus obligées de transférer la compétence assainissement à la COM/COM »
M. Le Maire : « En 2026 nous serons obligés d'intégrer un syndicat »
D. Peythieu : Lecture des motivations de vote de 8 conseillers :
« En raison de l'incertitude sur le transfert de compétence de l'assainissement, ils souhaitent attendre les informations complémentaires concernant les procédures et les derniers décrets. Ils font aussi observer que l'estimatif de 430 000 Euros HT ne comprend pas les réseaux secs »
M. Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer :
Pour : 7 : Louis Toty, Eric Dolle, Isabelle Moulier, Jean-Yves Jouve, Michèle Raoux, Jacques Garnier, Jean-Louis Delmas.
Contre : 8 : Sylvie Clavel, Louis Mosser, Damien Spinouze, Maryline Amblard, Loïc Borderie, Laetitia Dumas, Jacques Malbec, Dominique Peythieu.
La demande de subvention est donc refusée.

-pour 2027 : changement du chauffage (actuellement au gaz) de la mairie par des pompes à chaleur ou changement de chauffage à la salle des fêtes cela pour diminuer nos dépenses à l'avenir :
M. Le Maire présente un devis d'un montant de 14612,45 € HT pour l'installation d'une pompe à chaleur à la mairie et un devis de 31545,00 € HT et demande à l'assemblée de choisir entre ces deux propositions.
D. Peythieu : Lecture des motivations de vote de huit conseillers
« Concernant la salle des fêtes, ils estiment qu'il est indispensable de mettre ce bâtiment hors d'eau avant d'installer un nouveau système de chauffage qui nécessitera aussi une isolation thermique pour une efficacité optimale. Pour mémoire, cette proposition a été rejetée précédemment pour les mêmes raisons. Pour la mairie, nous avions obtenu un fond cantal solidaire en 2022 d'un montant de 5000 euros qui a été transféré au camping »
M. Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer :
Pour : 7 : Louis Toty, Eric Dolle, Isabelle Moulier, Jean-Yves Jouve, Michèle Raoux, Jacques Garnier, Jean-Louis Delmas.
Contre : 8 : Sylvie Clavel, Louis Mosser, Damien Spinouze, Maryline Amblard, Loïc Borderie, Laetitia Dumas, Jacques Malbec, Dominique Peythieu.
La demande de subvention est donc refusée.
D. Peythieu : Conclusions sur les motivations de vote de huit conseillers
« De plus, pour l'ensemble de ces projets : les délais pour présenter d'autres demandes de subventions, recevoir les notifications des montants des aides, assurer le financement du reste à charge, effectuer les études obligatoires et respecter toutes les procédures leur semblent insuffisants pour pouvoir transmettre aux nouveaux élus des dossiers aboutis en mars 2026.
Pour toutes ces raisons, ces huit conseillers ne souhaitent pas engager la commune sur ces trois dossiers à un an des prochaines élections municipales, malgré l'intérêt qu'ils portent également à ces projets »

CT

Dominique Peythieu lit un courrier à l'ensemble des membres présents indiquant les propositions de huit élus pour les demandes de subventions Fond Cantal Solidaire 2025, 2026, 2027 (voir pièce jointe).

Sylvie Clavel présente le projet de demande de subvention Fond Cantal Solidaire **2025** des huit élus :
Ce projet comprend plusieurs points :
-Suppression et remplacement de la clôture extérieure de la cour de l'école (défectueuse et dangereuse pour la sécurité des enfants), installation d'aires de jeux au groupe scolaire (notamment paniers de baskets existants mais dans un état de vétusté avancée et cages de football), installation de structures de jeux aux abords du plan d'eau.
Le montant total de ces travaux s'élève à 28524,11 € (organisme de contrôle inclus). Un plan de financement est présenté précisant qu'il serait possible de solliciter d'autres aides telles que le Bonus Ruralité et la DETR. Le reste à charge pour la commune serait alors de 5703,11 €.
D. Peythieu : Lecture des motivations de vote de huit élus :

Eric Dolle : « Je vous rappelle qu'il aurait été bon d'avoir les documents de cette réalisation en amont du Conseil Municipal » puis (ton ironique) : « votre projet n'est pas structurant et n'engendre pas de plus-value pour la commune »
S. Clavel : « Merci de mettre de côté l'ironie et d'écouter ces propositions avec la même attention que celles présentées précédemment »
D. Spinouze : « Merci de ne pas nous interrompre nous avons le droit de nous exprimer comme tout le monde »
M. Le Maire : « L'avenir de l'école est incertain, si un RPI ne se met pas en place, les trois communes concernées perdront des élèves, notre école est menacée à court terme. Ce projet est important mais ni essentiel ni structurant »
M. Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer :
Pour : 10 : Sylvie Clavel, Eric Dolle, Louis Mosser, Damien Spinouze, Maryline Amblard, Loïc Borderie, Laetitia Dumas, Jacques Garnier, Jacques Malbec, Dominique Peythieu.
Contre : 5 : Louis Toty, Isabelle Moulier, Jean-Yves Jouve, Michèle Raoux, Jean-Louis Delmas.
La demande de subvention est donc validée.

Louis Mosser présente ensuite le projet de demande de subvention Fond Cantal Solidaire **2026** des huit élus :
-Travaux de voirie : Réfection des routes de Saignemonteil et de Lachassagne :
M. Le Maire intervient en précisant que Mme Laetitia Dumas ne pouvait pas assister aux délibérations et au vote. Mme Laetitia Dumas accepte sur le champ : « C'est exact, je suis riveraine ».
Le nombre de votants est donc ramené à 14 pour ce sujet.
Le montant estimatif des travaux est de 96 850,00 € HT.
M. Le Maire explique que cette voirie impacte un nombre limité d'habitants mais que des travaux sont prévus.
Damien Spinouze et Sylvie Clavel précisent que des travaux de voirie ont déjà été réalisés au bénéfice d'un seul riverain.
M. Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer :
Pour : 7 : Sylvie Clavel, Louis Mosser, Damien Spinouze, Maryline Amblard, Loïc Borderie, Jacques Malbec, Dominique Peythieu.
Contre : 7 : Louis Toty, Eric Dolle, Isabelle Moulier, Jean-Yves Jouve, Michèle Raoux, Jacques Garnier, Jean-Louis Delmas.
La voix de M. Le Maire étant prépondérante, la demande de subvention est donc refusée.

Laetitia Dumas présente ensuite le projet de demande de subvention Fond Cantal Solidaire **2027** des huit élus :

-Remplacement des portes et des fenêtres de la mairie et du bâtiment de la poste :

Dans le cadre de l'amélioration des bâtiments publics il est proposé de remplacer les portes et les fenêtres de la mairie ainsi que la porte du bâtiment de la poste. Il est cependant impossible d'intégrer les barreaudages existants. De ce fait il a été nécessaire de demander un devis complémentaire non disponible ce jour.

M. Le Maire indique qu'il n'est pas possible de voter en absence des pièces nécessaires.

M. Le Maire informe l'assemblée qu'il ne participera pas au Conseil Municipal extraordinaire du vendredi 28 mars 2025 à 18h30 tout en précisant que le vote à bulletin secret devra être justifié. Les thèmes d'un nouveau Conseil Municipal ont été abordés.

La séance a été levée à 20h06.

Louis TOTY
Maire
le 31.3.25

Sylvie CLAVEL
Secrétaire
31/03/2025